



Délibération N° 14 2026 19

Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 14^{ème} arrondissement de l'exercice 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif, conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les articles L.2121-31 et L.2511.45 du même code prévoient ainsi que le Conseil de Paris arrête le compte administratif, et se prononce sur le compte de gestion, tenu par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris (DRFIP), après avis de chacun des conseils d'arrondissement sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial le concernant.

L'avis que vous êtes invités à donner sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 14^{ème} arrondissement a pour objet essentiel de sanctionner la stricte concordance entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public.

L'article 2511- 45 du CGCT indique que le solde d'exécution de l'état spécial est reporté de plein droit.

Les écritures enregistrées par le comptable au titre de l'exercice 2025 se résument ainsi :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :	2 177 096,58€
Dotations perçues au titre de l'exercice 2025 :	8 984 351,00€
Dépenses exécutées au titre de l'exercice 2025 :	9 850 084,10€
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	1 311 363,48€

Tableau de synthèse des résultats de clôture (État II.2)

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
REPORT DE DOTATIONS RESULTAT DE CLÔTURE 2024	309 832,02€	1 867 264,56€	2 177 096,58€
Dotations perçues au titre de l'exercice 2025	214 735,00€	8 769 616,00€	8 984 351,00€
Dépenses exécutées au titre de l'exercice 2025	354 364,64€	9 495 719,46€	9 850 084,10€
REPORT DE DOTATIONS RESULTAT DE CLÔTURE 2025	170 202,38€	1 141 161,10€	1 311 363,48€

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir donner votre avis sur le compte de gestion de
État spécial d'arrondissement de Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques d'Île-de-
France et de Paris au titre de l'exercice 2025.

La Maire d'arrondissement